

LES FOIRES

A l'époque où la liberté commerciale n'avait pas ses franchises coudées, les foires présentaient une importance considérable. Elles formaient des centres de commerce dont l'installation avait lieu à certaines époques déterminées et où s'effectuait l'échange des produits de l'agriculture et de l'industrie.

C'est dans une charte de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, en date du mois d'avril 1290, que l'on trouve la première trace des deux *franches fêtes* qui se tenaient à Mons les jours de la Pentecôte et de la Toussaint. Le comte accordait sauf-conduit à ceux qui s'y rendaient, non seulement pour la durée de chaque foire mais même pour huit jours avant et huit jours après jusqu'au soleil levant. Il exemptait les marchands des droits de tonlieu, d'étalage, de maltôte et d'accise pendant le terme de six ans. Les amendes encourues à l'époque des foires étaient doubles de celles qui étaient dues en temps ordinaire. En 1308, Guillaume I^{er} d'Avesnes renouvela le sauf-conduit dans toute l'étendue du Hainaut en faveur de ceux qui se rendraient à la foire de la Toussaint, à l'exception des homicides et des bannis. Le privilège fut de nouveau confirmé par Guillaume II d'Avesnes, par une charte de l'an 1338.

Pendant toute la durée des foires, on dressait au milieu du grand marché une perche surmontée d'un aigle en cuivre doré, comme symbole de la franchise. Le maître charpentier de la ville était chargé de planter la perche à l'aigle et de l'entretenir.

La foire de la Pentecôte fut abandonnée au XVII^e siècle, mais celle de la Toussaint subsista. Elle s'ouvrait autrefois la veille de cette fête, à midi, et finissait le soir de la Saint-Martin, 11 novembre. Les échevins se tenaient alors en permanence à la maison de paix (hôtel de ville) pour vérifier les poids, les balances et les mesures des marchands et mettre fin aux querelles et dissensions qui pouvaient s'élever. Le jour de la Saint-Martin, le maire et les échevins donnaient en la maison de paix un dîner auquel les membres du conseil étaient ordinairement invités et dont l'écot était par moitié aux frais dudit maire et de la massarderie de la ville. Il était d'usage que pendant la foire de la Toussaint,

les échevins fissent un cadeau à la dame du grand bailli, « pour ses épingles », ainsi qu'à son valet de chambre.

Dans la charte par laquelle Jean II d'Avesnes donna à la ville de Mons le droit de tonlieu et de *commerce étalage*, à charge d'une redevance annuelle de deux cent soixante livres, charte ratifiée le 1^{er} mars 1417 par Jacqueline de Bavière, le droit d'étalage pendant les foires de la Pentecôte et de la Toussaint avait été réservé par le souverain. Ce droit était perçu, en conséquence, par un fermier du domaine, à qui il était adjudgé sur criée publique indiquant la taxe qui devait se prélever sur chaque marchandise.

La foire de Mons prit un développement considérable. Le grand marché ne suffisait pas à l'étalage de tous les articles qu'on y exposait en vente. Toutes les salles de l'hôtel de ville étaient converties en bazars et les baraques encombraient même la cour de cet hôtel. En outre, des marchands étalaient aux portes des églises et l'on vendait dans celles-ci des livres et des images de piété. Le 11 septembre 1781, la députation des états de Hainaut, voulant empêcher l'établissement des boutiques dans le grand salon réservé aux assemblées de ces états et dans la chambre des séances du clergé, à l'hôtel de ville, décida de faire faire des ouvrages à l'arsenal pour qu'on y pût mettre ces boutiques. Jusqu'en 1847, l'arsenal fut affecté à cet usage.

Indépendamment des choses utiles qu'on ne pouvait se procurer qu'à l'époque de la foire, des amusements variés y attiraient le peuple, lequel y venait en foule et de fort loin. Toutefois, les spectacles forains n'étaient alors qu'un véritable accessoire.

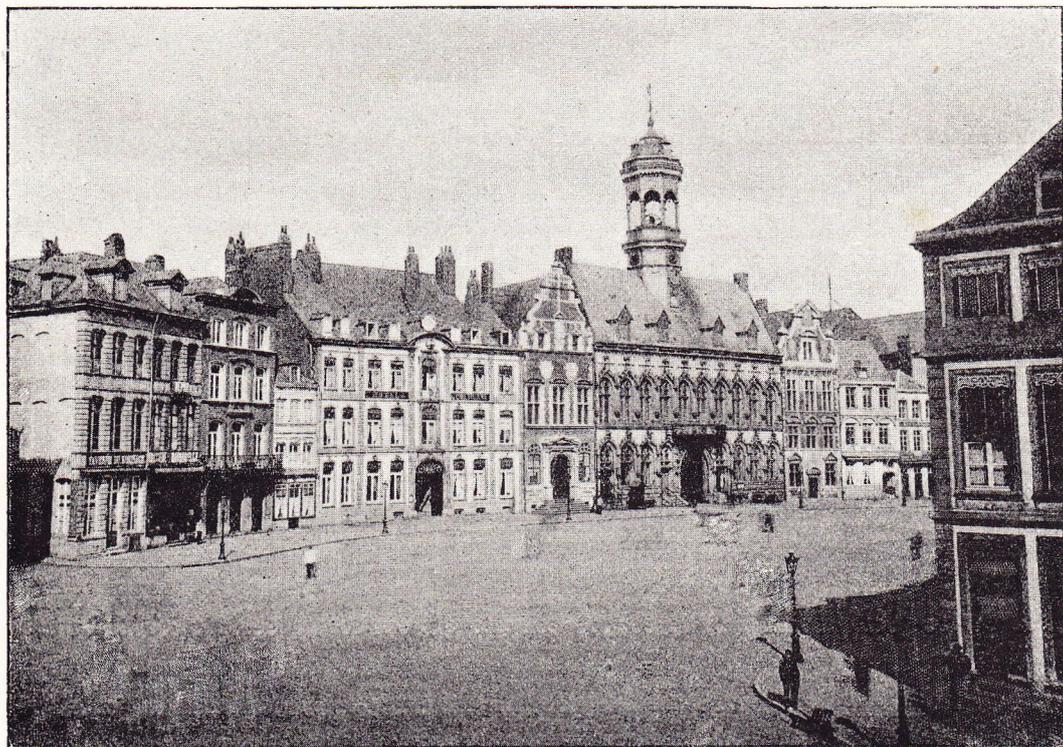
Quelques jongleurs, parfois des comédiens et des musiciens ambulants dont les marchands se faisaient accompagner, et ordinairement quelque *Bethléem* donnaient à la foire un attrait de plus. Lorsqu'un bateleur y montrait un animal rare, il était sûr d'exciter au plus haut point la curiosité. Enfin, le magistrat lui-même, pour rehausser l'éclat de la fête, faisait jouer, au XVI^e siècle, par ses ménestrels, des airs populaires du haut d'une estrade placée autour de la brétèque de l'hôtel de ville.

La foire de la Toussaint conserva son privilège jusqu'à l'époque de l'annexion du pays à la République française.

Il y a lieu d'observer qu'après le triomphe des patriotes sous Joseph II, l'aigle autrichien, vaincu par le lion belge, disparut de tous côtés. Aussi substitua-t-on, le 17 août 1790, à l'aigle symbolique des franchises de la foire le lion belge portant le chapeau de la liberté, qui fut hissé au sommet de la perche placée au centre de la Grand'Place. Cette cérémonie se fit avec beaucoup d'apparat, à la suite de la bénédiction des drapeaux des compagnies de volontaires. Celles-ci s'y trouvaient sous les armes et firent plusieurs décharges de mousqueterie.

Le 2 décembre de la même année, le lion et le chapeau de la liberté furent à leur tour enlevés sans bruit et sans aucun trouble par les Autrichiens, qui remirent l'aigle en honneur. Après une seconde restauration, qui eut lieu en décembre 1793, celui-ci dut enfin disparaître pour toujours; l'usage de planter la perche à l'aigle disparut lui-même, par suite de la suppression des privilèges et par l'introduction du nouvel ordre de choses.

Sous le régime français, la ville de Mons eut deux foires, dont l'une se



Vue de la Grand'Place.

tenait du 16 au 18 mai, et l'autre du 3 au 19 novembre. Dans la suite, une seule de ces foires subsista, celle de la Toussaint. A l'époque où la foire avait des installations à l'arsenal, elle était fort en vogue. « Les acheteurs, dit un historien, en parcouraient les divers emplacements à toutes les heures de la journée. Toutefois, c'est vers midi qu'y venait la dame de bon ton pour y faire ses élégantes emplettes. Vers quatre heures, les quinquets s'allumaient, et les promeneurs se pressaient à l'arsenal jusqu'au moment où la clochette faisait disparaître les lumières, tirer le rideau de percale sur les rayons de la modiste, étendre la toile grise ou brune devant les étoffes et la quincaillerie. On se retirait

à travers des passages peu ou point éclairés; des couples y étaient parfois aperçus achevant le dialogue interrompu par la clochette trop hâtive. La foule s'éloignait à regret; longtemps encore elle demeurait sur la place autour des petites boutiques dont les chandelles s'éteignaient les dernières. »

Aujourd'hui, la foire ne commence que le 16 novembre, pour finir le jour de la Saint-Nicolas. Elle a perdu de son prestige d'autrefois. A part les spectacles forains, elle ne se compose plus que de boutiques où l'on vend des pains d'épice de Gand, des bimboleries et des jouets. Quelques magasins de quincaillerie et d'objets de fantaisie apparaissent encore de-ci de-là, notamment en la salle Saint-Georges qui, depuis la démolition de l'ancien arsenal, est le seul local couvert affecté à la foire. Les jours de Saint-Éloi et de Sainte-Barbe, l'aspect du champ de foire ne manque pas de caractère. La population du Borinage y arrive nombreuse, encombrant les avenues et les trottoirs, envahissant les nombreux cafés qui s'alignent le long de la Grand'Place. Le soir venu, au moment où toutes les baraques s'illuminent, où sur les tréteaux des loges foraines de multiples orchestres font rage, où les carrousels emportent garçons et filles dans une course folle, où dans la foule règne un brouhaha intense, le tableau ne laisse pas que d'être intéressant et curieux.

Outre la foire principale dont je viens de parler, il existait jadis des foires qui ne duraient qu'un jour et qui se tenaient aux portes des églises et des chapelles, le jour de leur dédicace ou de leur fête patronale. Elles étaient qualifiées de *ducasses*. Une seule d'entre elles a survécu : la *ducasse de Messine*, qui a lieu rue de Bertaimont le 25 mars. C'est une fête d'un caractère particulier. A la sortie de la première messe, une foire est étalée le long de la rue de Bertaimont; les marchands sont devant leurs boutiques. Vers onze heures du matin, la kermesse bat son plein. C'est le véritable Longchamps montois. Les dames y rivalisent d'élégance. A partir de l'entrée de la rue, les marchands fleuristes exposent en vente leurs arbustes et leurs plantes. C'est, en effet, la saison de réparer les dégâts que l'hiver a pu causer dans les jardins. Curieux aussi, les tréteaux où l'on vend des jouets. Ces derniers sont d'une nature spéciale et consistent en petites poteries. On achète surtout des *rossignols*. Ce sont des urnes minuscules garnies d'un sifflet. Remplit-on le vase d'eau, le liquide mis en vibration par le souffle modifie la modulation du sifflet, de manière à imiter, grossièrement, il est vrai, le chant d'un oiseau. Les moulins de cartes que le vent fait tourner avec rapidité sont aussi fort en vogue. N'oublions pas de mentionner les friandises, notamment les *flans* de Messine et les tartes débitées du haut d'une charrette et qualifiées pour ce motif de *tartes à l'kerette*. La kermesse de Messine cesse à la chute du jour, et cette fête, en dépit du proverbe, n'a point de lendemain.

COLLECTION NATIONALE



MONS

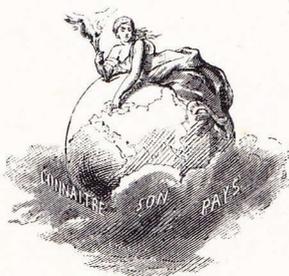
ET LE BORINAGE

BELCEIL. — L'ABBAYE DE CAMBRON

PAR

ALBERT DUBOIS

PHOTOGRAPHIES DE E. QUÉQUIN
ET NOMBREUSES GRAVURES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46